



ACHATS: APPLIQUER LA COMMANDE PUBLIQUE? - LES FONDAMENTAUX -

Les pratiques achats des structures de l'Économie sociale et solidaire ont beaucoup évolué ces dernières années et la question de la qualification des structures privées non lucratives en pouvoir adjudicateur est encore ouverte.

Cette formation présente les critères de soumission et développe les règles essentielles du code de la commande publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) tout en prenant en compte le caractère privé des contrats.

Elle s'adresse donc aux personnes qui s'interrogent sur leur qualification, ainsi qu'à celles qui pratiquaient les ordonnances du 6 juin 2005 et du 23 juillet 2015.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de formuler les problématiques de soumission à leur Conseil d'administration et d'appliquer les principales obligations de la commande publique afin de sécuriser l'acte d'achat.

OBJECTIFS

- Connaître les critères de qualification de la notion de pouvoir adjudicateur selon le code de la commande publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
- Identifier les modalités de mise en œuvre de ces principes dans la passation d'un contrat



Prérequis

Connaissances de base du processus achats

CONTENU

Présentation du Dispositif de la Commande Publique

La qualification de pouvoir adjudicateur

Les conséquences de la non application du texte (risques judiciaire et pénal) Le caractère privé des contrats du secteur privé non lucratif

Les fondamentaux au fil du processus achats

Travail des besoins : élaboration du cahier des charges

Le choix des procédures : évolutions dans les procédures déjà existantes et mise en œuvre de nouvelles procédures (procédure concurrentielle avec négo ciation et procédure d'innovation)

L'allotissement : vers une démarche stratégique

Lancement de la consultation : plateforme de dématérialisation, différentes publicités (seuils et méthodes de calcul)

Analyse des offres

Choix du fournisseur

Contractualisation

PUBLICS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

INTERVENANTS

Personnes ayant la charge opérationnelle des achats :

- Acheteurs
- Responsables achats
- Directeurs achats

- Pédagogie interactive alternant:
- apports théoriques et méthodologiques
- exercices pratiques
- analyse de jurisprudence

- Responsable dispositif achats FEHAP
- Avocat spécialisé dans les marchés